

Certificat d'Economie
d'Energie (CEE)
L'exemple de Toulouse
Métropole

Sommaire

1. Mode opératoire de Toulouse Métropole
2. Retour d'expérience avec un obligé
3. Retour d'expérience avec un courtier
4. Et maintenant ?

Mode opératoire de TM

1- Travaux

Assainissement

EP

Bâtiment

...

2- Collecte

Transition énergétique

3- Valorisation

Obligé

Courtier

Interne

...

Principale source de valorisation

Assainissement :

- pompe à débit variable

Eclairage public :

- Remplacement par du Led (4 000 lanternes en 2018 (30 GWhc))
- Mise en place d'horloge astronomique
- Mise en place variateur de puissance

Bâtiment :

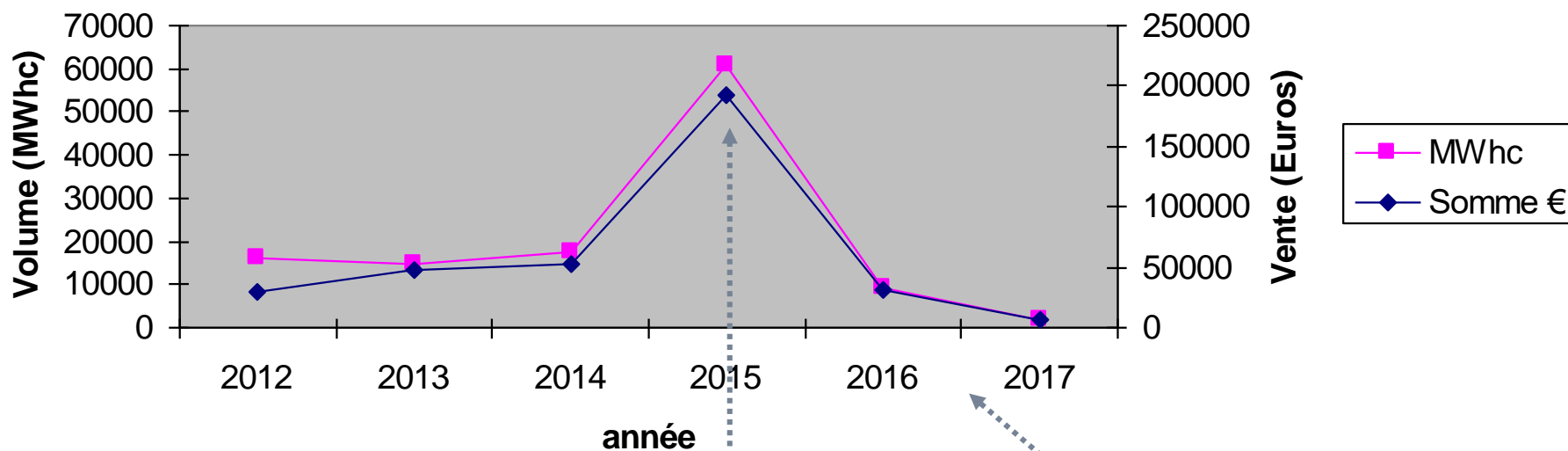
- Isolation (toitures/murs/menuiseries)
- Ventilation
- Eclairage
- Chauffage (production/distribution/émission/régulation)

Rôle de l'AOEn :

Contact privilégié entre les différents services et l'obligé ou le courtier

Bilan CEE : 2012 à 2017

Evolution CEE - Toulouse Métropole



Pic de vente 2015:
Action remplacement feux tricolore

2016-2017
Départ technicien

En 6 ans : 120 000 MWhc pour 362 000 €

Convention avec un obligé : EDF

Deux conventions de partenariat entre EDF, ville de Toulouse et Toulouse Métropole

- Première période de 3 ans : 2012 à 2015
- Seconde période : de 2015 à 2017

Principe :

- VT et TM fournit les documents nécessaires à EDF.
- Tarif de rachat en fonction du seuil de GWh déposé variant de 2,5 à 3,5 € HT/MWh cumac.

Seuil atteint (GWh cumac)	Participation financière EDF (€ HT/MWh c)
0,3 à 25	2,5
26 à 299	3
>300	3,5

Convention avec un obligé: EDF

Avantage du dispositif

- Une rétribution financière dans un délais court
- EDF gère toutes les démarches administratives
- Une relation de confiance entre les services de la collectivités et EDF
- Un soutien technique et juridique par rapport aux CEE et sa législation

Inconvénient du dispositif

- Une rétribution financière pouvant être inférieure au cours du marché actuel
- Un délai pour la transmission des documents à EDF de 6 mois maximum à compter de l'achèvement des travaux

Convention avec un courtier : CTR-OFEE

En parallèle avec la convention d'EDF.

Contrat avec la société CTR-OFEE pour une opération Test en 2014:

- Gère les CEE de la Métropole sur une opération définie
- CTR-OFEE vend les CEE après négociation via un compte Emmy au nom de la Métropole
- Validation de la vente par le maître d'ouvrage
- Rétribution financière pour la collectivité

- CTR-OFEE se rémunère sur un pourcentage de la vente (10%)

- Opération sur les feux tricolores performant : 13 172 MWh cumac pour une valeur de 43 000 €.

Convention avec un courtier: CTR-OFEE

Avantage du dispositif

- Une rétribution financière au meilleur prix du marché à l'instant T
- Un audit de l'ensemble des opérations de la collectivité afin d'identifier des opérations ouvrant droit aux CEE
- CTR gère toutes les démarches administratives (ouverture de compte Emmy, montage du dossier, dépôt des CEE,...)
- Délai pour le montage du dossier plus important grâce à une meilleure réactivité des services pour le dépôts de dossier

Inconvénient du dispositif

- Un délai pour l'obtention des CEE très long du à l'instruction des dossiers (1 an)
- Tributaire de l'évolution du prix du marché (offre en dessous de convention EDF)

Et maintenant ?

- Plus de convention avec un obligé depuis fin 2017.

	Avantage	inconvénient
Dépôt en propre	- Possibilité de gain important en fonction des prix du marché	-Montage dossier chronophage -Nécessite moyen humain important -Prix tributaire marché
Convention obligé	- Rétribution financière stable et rapide - Durée de 1 à 3 ans	- Possible rétribution inférieure que le cours du marché CEE
Convention courtier	-Montage dossier externalisé -Audit complet de toutes les opérations	-Délais long -Prix tributaire marché

Réflexions complémentaires :

- Avoir une vision conjointe avec les communes du territoire
- Financement de la plateforme de rénovation énergétique (PTRE)

Merci de votre attention